



N° de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le 11 octobre 2022 à 17h00, à la salle du conseil, lieu ordinaire des séances, située au 111, 4e Avenue. Y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

Isabel Desrochers  
Véronique Payette  
Sylvie Frigon  
Claude Laporte

Sont absents :  
Étienne Dupuis  
Pascale Dupaul

Est également présent Pierre Rondeau, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

**2022-1110-336**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

**2022-1110-337**

**RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'approuver la renonciation de l'avis de convocation pour la séance extraordinaire du 11 octobre 2022.

**ADOPTÉ**

**2022-1110-338**

**RÈGLEMENT 2022-395 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 342 950 \$ ET UN EMPRUNT DE 342 950 \$ POUR LE PROLONGEMENT DU SERVICE D'AQUEDUC SUR LE CHEMIN BEAUSÉJOUR**

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du règlement 2022-395 a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 octobre 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Véronique Payette et unanimement résolu par les conseillers que le règlement 2022-395 décrétant une dépense de 342 950 \$ et un emprunt de 342 590 \$ pour le prolongement du service d'aqueduc sur le chemin Beauséjour soit et est adopté.

**ADOPTÉ**

**2022-1110-339**

**AUTORISATION D'ACHAT DE NOUVELLES BATTERIES POUR LA SURFACEUSE ENGO**

**ATTENDU QUE** la surfaceuse Engo fonctionne grâce à des batteries, dont la durée de garantie est de 5 ans, pour assurer le maintien du service ;

**ATTENDU QUE** les batteries de la surfaceuse Engo, acquises le 9 janvier 2017, atteindront 6 ans de vie utile en 2023 ;

**ATTENDU QUE** l'efficacité des batteries a grandement diminué, nuisant au bon fonctionnement de la surfaceuse ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'achat de 2 nouvelles batteries pour un maximum de 28 673,62 \$ incluant les accessoires, l'installation et les taxes ;



N° de résolution  
ou annotation

**2022-1110-340**

D'autoriser la directrice adjointe aux travaux publics à commander les batteries ;

**QUE** la dépense soit financée par l'excédent de fonctionnement non-affecté.

**ADOPTÉ**

**AUTORISATION DE DEMANDE D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers.

**QUE** la directrice adjointe aux travaux publics soit autorisée à présenter une demande de subvention au *Programme Nouveaux Horizons pour les aînés* d'Emploi et Développement social Canada pour l'achat de mobilier urbain adapté aux réalités des aînés de la communauté ;

**QUE** le maire et le directeur général de la Municipalité soient autorisés à signer l'entente.

**ADOPTÉ**

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17 h 18.**

  
Mario Lasalle, maire

  
Pierre Rondeau, directeur général et greffier-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.